

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **314/2023/DAF**
Conseil d'Administration du 27 octobre 2023 :

Sujet : Mise à disposition de locaux et nouveau conventionnement

L'Université de Limoges a défini des modalités (conventions, annexe financière) pour la mise à disposition de ses locaux pour des tiers avec des modalités spécifiques concernant l'hébergement de start-ups/entreprises/laboratoires communs dans ses locaux (CA du 9 avril 2021). Elle souhaite compléter les documents utilisés (conventions, annexe financière) et proposer un outil d'aide au calcul de la redevance ainsi que des fiches procédures.

Après présentation et échanges en séance, le nouveau tableau de tarification est proposé au vote des conseillers et conseillères.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 5

Fait à Limoges, le 27 octobre 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 2 novembre 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

***Convention portant autorisation temporaire d'occupation de locaux universitaires**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (nom de l'organisme)

***Convention portant autorisation temporaire d'occupation de locaux universitaires**

En direction des jeunes entreprises innovantes

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX(nom de la jei)

Annexe financière

Le présent document décrit la construction de la redevance perçue dans le cadre de la convention d'occupation

Détail du calcul des charges

	COUT DE LA CHARGE
CHAUFFAGE	
EAU	
ELECTRICITE	
ENTRETIEN & MAINTENANCE	
GAZ	
NETTOYAGE	
RESEAUX NUM	
TOTAL	
Prestations spécifiques (préciser)	
+ Frais de gestion de 16%	
COUT TOTAL REDEVANCE	

Fait à Limoges, le.....

Pour l'Université

Pour l'Occupant

